

Commune de Montanay

DECISION DU MAIRE 08/2023 Marché de travaux portant extension du réfectoire de l'école primaire Avenant au lot 9 Chauffage Ventilation

Le Maire de la Montanay,

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2194-7,

Vu la délibération n° 2022-14 du 3 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Montanay,

Vu la décision n°04/2022 en date du 10 juin 2022 portant attribution des marchés de travaux pour l'extension du réfectoire du restaurant scolaire et notamment du Lot 9 Chauffage Ventilation à la SASU MURY, 220 rue Jean-Baptiste Martini, 69 400 GLEIZE pour un montant de 29 683.118 € HT,

Vu l'avenant n° 1 abrogeant l'article 3.3.5 portant actualisation et révision du marché,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

- *Remplacement de trois convecteurs électriques « classiques » par trois convecteurs « petite enfance »*

DECIDE

Article 1er : De conclure un avenant avec la SASU Mury d'un montant de 1 200.36 € HT portant le montant du marché de 29 683.20 € à 30 883.56 € HT soit une augmentation de 4.04 %.

Article 2 : La présente décision sera couchée sur le registre des délibérations du Conseil Municipal

Article 3 : La présente décision sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles et transmise au Représentant de l'Etat dans le département du Rhône.

Fait à Montanay, le 17 mars 2023,
Le Maire,
Gilbert SUCHET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20230317-D202308-DE

